



## Les nouvelles technologies empiètent-elles sur nos libertés ?

Les nouvelles technologies ont dans un premier temps été comprises comme les réseaux sociaux avant de s'élargir à la téléphonie mobile, aux cartes de fidélités et de manière plus générale le big data.

Au cœur des discussions étaient la question de la vie privée et de la liberté. La vie privée, lorsqu'elle est volontairement affichée, fait-elle partie de la liberté ? Dans quelle mesure la pression sociale – devenue norme – de l'usage du numérique n'impose-t-elle pas un usage qui enfreint la liberté individuelle (peut-on réellement encore s'affranchir dans le milieu professionnel des nouvelles technologies ?) ? Dans quelle mesure l'individu ne s'aliène-t-il pas lui-même dans son usage inconsideré des nouvelles technologies ? Ainsi se pose la question de l'éducation et de la réglementation : mais éduquer qui ? Et comment ? N'est-ce pas déjà un frein à la liberté ?

La réglementation est rendue plus difficile par les acteurs qui contrôlent et utilisent les données personnelles : entreprises privées à des fins publicitaires ou de consommation (mais l'accumulation de connaissances ne permet-elle pas de faire de ce moyen (vendre) une fin en soi (accumuler des connaissances – dans quel but ?) ; Etats, en particulier dans le domaine de la sécurité. Mais la liberté ne doit-elle pas s'accommoder d'une certaine privation pour assurer la sécurité, comme le montre l'affaire opposant Apple au FIB à propos d'un code pin ? Dans quelle mesure les renseignements tentaculaires révélés par l'affaire Snowden sont-ils encore associables à la liberté ? Et quel risque encourageons-nous si un gouvernement moins démocratique ou moins soucieux des libertés individuelles arrivait au pouvoir ? L'individu, finalement : dans quelle mesure ne sommes-nous pas responsables d'une inflation d'informations, y compris sur notre vie privée, dans un marché de l'économie de l'information (offre et demande) ? N'encourageons-nous pas cette course à l'accaparement de l'espace privé en acceptant d'être témoin de la divulgation de l'espace privé des autres ?

Encore un débat passionnant et riche, qui interroge plus qu'il n'assène de solutions définitives.